

Habbo : la vérité sur les SOS

Les anciens s'en souviennent encore de ce triste jour, après plus de 2 ans de bons et loyaux services, Sulake France a décidé de se séparer de ses modérateurs, pourtant si chers aux utilisateurs. Remémorons-nous ensemble cet article posté par creme :

Creme, Community Manager

Certains parmi vous l'auront peut-être déjà constaté, Habbo change beaucoup ces derniers temps. En effet depuis le lancement du jeu il y a bientôt 3 ans, vos attentes ont elles aussi évolué et nous souhaitons, pour notre part, qu'Habbo redevienne l'espace de liberté qui avait été pensé à l'origine, d'où l'idée de repartir sur des bases neuves.

Comment ?

1. En devenant plus souple sur certaines sanctions.

Attention cela ne signifie pas que vous pourrez n'en faire qu'à votre tête. Le site sera toujours surveillé en permanence par une équipe de professionnels de la modération, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Mais ils compteront davantage sur votre sens des responsabilités, en vous faisant certainement plus confiance qu'aujourd'hui.

2. A nouveaux critères, nouvelle équipe

Une fois encore, nous estimons que par le passé, nous avons eu un peu la main lourde sur les sanctions à l'encontre de certains Habbos exclus. C'est pourquoi il nous semble essentiel, pour repartir sur des bases saines, de renouveler entièrement notre équipe de modération.

Du fait de ces critères modifiés par moi-même et en concertation avec les autres staffs, la nouvelle équipe aura un rôle moins répressif, tout en restant à l'écoute de vos attentes.

Désormais appelés "SOS-", cette nouvelle génération de modérateurs prendra ses fonctions dès demain et sera encadrée par delph (anciennement mod-delph), qui veillera au cas par cas à réduire les injustices.

Les "MOD-" laissent donc place aux "SOS-". Un grand merci aux premiers et bon courage aux seconds!

Dans cette news, creme nous explique donc que c'est l'évolution d'Habbo qui justifie le départ des modérateurs, que cette décision était donc nécessaire et devait intervenir un jour ou l'autre. Foutaise. Mais pour comprendre ce départ, il faut se plonger dans la comptabilité de Sulake France. Flash-back !

Nous sommes en 2007, plus précisément le 30 octobre 2007, et Sulake Corporation Oy (la maison-mère de Sulake France) organise une assemblée extraordinaire pour décider du sort de

Sulake France qui obtient des pertes nettes records de 214 229 euros. D'autres indicateurs sont dans le rouge, mais ce qu'il faut retenir, c'est que l'entreprise est passée à deux doigts de la dissolution ! Voici un extrait de ce procès-verbal:

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

L'associée unique ayant constaté que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social au 31 décembre 2006 et statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la Société.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

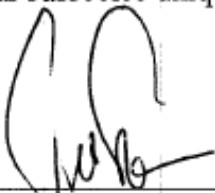
Deuxième résolution

L'associée unique confère tous pouvoirs à Maître Claire Mourlaque, avocat au Barreau de Paris, 3, square Edouard VII, 75 009 Paris ou le Publicateur Légal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.



La Société SULAKE CORPORATION OY représentée par M. Timo Juhani Soininen
Associée unique

Dernière page du procès verbal

Sulake France décide (a-t-elle vraiment le choix ?) de se séparer de ses modérateurs quelques jours plus tard. Une trace du licenciement économique est indiquée dans les comptes annuels de Sulake France. Outre ce passage, le plus intéressant se trouve à la suite : on apprend que Sulake France délègue sa modération à une société nommée NETMOD.



VII. Evolution récente et perspectives d'avenir

Au cours de l'année 2007, la Société a procédé au licenciement économique de 8 modérateurs.

La Société a confié la sous-traitance de la modération du Site Habbo Hotel à la société NETMOD.

La Société compte donc désormais 9 salariés.

Des élections de délégués du personnel se sont tenues le 2 avril 2007.

VIII. Convention(s) de l'article L. 223-19 du Code de commerce

La Société n'a conclu aucune convention réglementée au sens de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

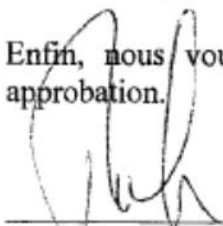
IX. Prises de participation

La Société n'a pris aucune participation significative au cours de l'exercice écoulé.


X. Gérance

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Enfin, nous vous invitons à voter le texte des résolutions soumises à votre approbation.



Monsieur Timo Juhani Soininen



Monsieur Juha Erkki Hynynen

La Gérance

En recherchant un peu sur Internet, on peut voir que NETMOD (ou NetModération) est une société française basée à Paris. On pourrait s'arrêter là. Mais ce qui m'a étonné, c'est comment Sulake France a-t-elle pu réaliser des économies en licenciant 8 modérateurs alors que NETMOD leur en propose 18 ! Inutile d'avoir de grandes notions économiques pour comprendre le problème : si ce sont les salariés de NETMOD qui modèrent, Sulake France doit payer une fortune pour sa modération (SMIC en France je rappelle). Or à l'heure actuelle Sulake France a justement besoin de couper un peu ses dépenses.

Lancé dans mon enquête, je décide de me plonger à présent dans les comptes de cette fameuse société NETMOD, et croyez moi que le résultat est ... surprenant.

Rapport d'activité

Le premier exercice de notre société s'est soldé par un chiffre d'affaire de 110 288 Euros sur une période de 16 mois.

Notre société pour satisfaire ces clients à recours à la sous traitance de l'ensemble de ces activités par l'intermédiaire de notre partenaire tunisien la société CASCADE .
Ce positionnement nous permet de limiter le risque lié à nos clients et à le reporter sur les sous-traitant tout en assurant une marge correcte d'exploitation.
Notre résultat d'exploitation ressort positif à 10 709 Euros soit 10% du chiffre d'affaire.
La société pour 2008 n'a pas embauché de salarié, le chiffre d'affaire actuel ne lui permet pas de financer son développement à travers l'embauche de commerciaux toutefois si le chiffre d'affaire se développe considérablement, la société envisagera l'embauche de commerciaux pour soutenir sa croissance.

Perspectives 2009

Nous restons prudent tout en tablant sur une croissance de 10% du CA, soit 120 K€ et un ratio « Excédent brut d'exploitation/Chiffre d'affaire » supérieur à 9 %.

Notre offre sera élargie à l'assistance aux maîtrises d'ouvrage et la consultation pour la mise en place de progiciel de Content Management System.

Résultats

En 2008, le chiffre d'affaires de la première année s'est établie à 110ke

Les charges d'exploitation sont en grande partie composé de:

- ✓ Sous traitance pour 75%
- ✓ Autres charges représentent 15% du chiffre d'affaire et regroupent les charges de domiciliation, de téléphonie, commerciale,...

Le résultat d'exploitation est donc bénéficiaire à hauteur de 10Keuros .

Trois derniers dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il s agit du premier exercice et qu'à ce titre aucun dividende n'a été versé auparavant.

Lisons ensemble ce passage

Notre société pour satisfaire ces clients à recours à la sous traitance de l'ensemble de ces activités par l'intermédiaire de notre partenaire tunisien la société CASCADE .

Incroyable ! NETMOD sous traite l'intégralité de ses activités à une société tunisienne nommée CASCADE. On comprend maintenant les économies à remplacer 8 modérateurs par 18 SOS.

Pour terminer sur les choses surprenantes, il suffit de comparer le gérant de NETMOD avec le gérant de la société tunisienne CASCADE (impossible de mettre la main sur leur compte)

Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article 356-3 de la loi et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles 356-1 et 356-2 de ladite loi, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Noms	Capital social et droits de vote détenus				
	>1/20	>1/10	>1/5	>1/3	>2/3
M. Mourad TEBOURBI	OUI	OUI	OUI	OUI	
M. Moncef TEBOURBI	OUI	OUI	OUI	OUI	

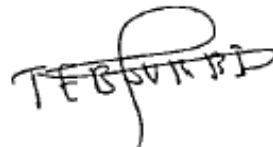
Proposition de répartition du bénéfice

Le bénéfice net après impôt s'établit à 9164 Euros, après dotation de la réserve légale de 5% du montant des bénéfices soit 458 Euros, nous vous proposons la distribution du solde en dividende soit 8706 Euros.



Fait à PARIS
Le 28 mai 2009


LE GERANT

Mr Mourad TEBOURBI





Voici le gérant de NETMOD

CASCADE.  J'aime 17000 


 0

[Commentaire](#) [Appréciation](#) [Recommander](#) [Alerter](#) [Mettre à jour](#)

Adresse : 3, Avenue Louis Braille Tunis. 

Code Postal : 

Ville : TUNIS

Pays : Tunisie 

Téléphone 1:

Fax :

1er Responsable : Monsieur Mourad TEBOURBI

GSM :

Téléphone 2:

Création : 2007

Capital Social :

Email : Site Web :

Objet / activités / produits / services

Secteurs Activités :

Produits / Services : Etudes de marketing

Exportateur :

Producteur :

Distributeur :

Prestataire :

Importateur :

Modèle économique

B to B

B to C

Siège Social :

Siret :

Forme Juridique :

Effectif : NC

... et celui de CASCADE !

C'est amusant non ? Ce sont exactement les mêmes pour les deux entreprises, et croyez moi que le coup est malin. Monsieur Mourad TEBOURBI possède donc deux entreprises. Celle de Tunisie lui permet de bénéficier d'une main d'œuvre pas chère qu'il utilise pour la modération qu'il propose avec son entreprise française.

Par pure curiosité (et je remercie le Habbo qui veut se faire nommer " Arovét Li " d'être allé sur place), je publie les photos du siège social de NETMOD qui se situe à côté d'un cybercafé délabré:



Cybercafé situé à côté du siège de NETMOD



Boîte aux lettres de l'immeuble

Le plus intéressant n'est pas vraiment la première étiquette, mais la deuxième "SOFRADOM". En recherchant un peu, on apprend qu'il s'agit d'une entreprise qui loue à très faible coût des locaux/bureaux pour des entreprises. NETMOD a certainement souscrit à une location pour

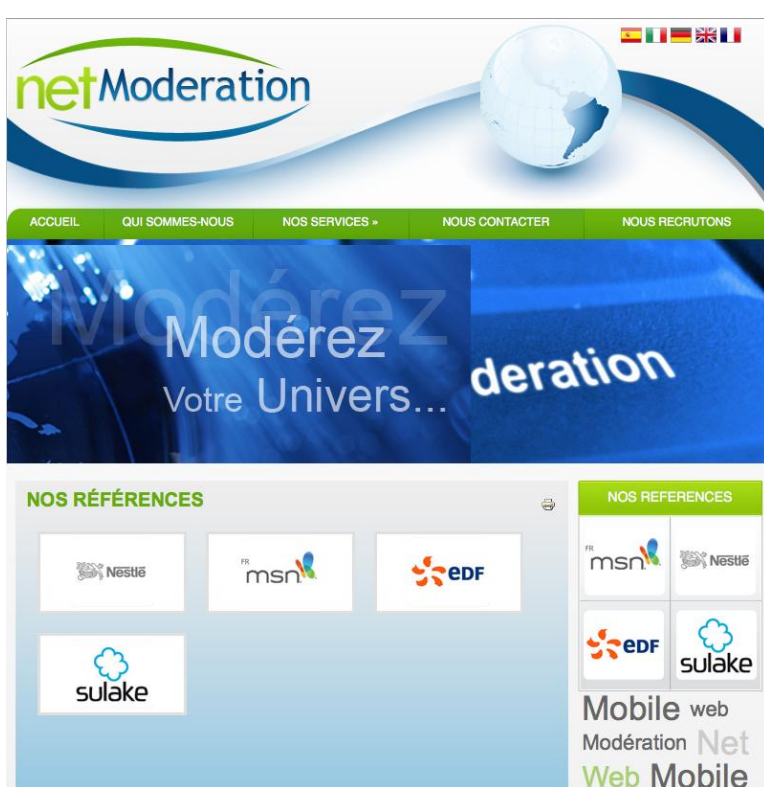
avoir une adresse "légale" faisant office de siège social (c'est obligatoire en France pour créer son entreprise).



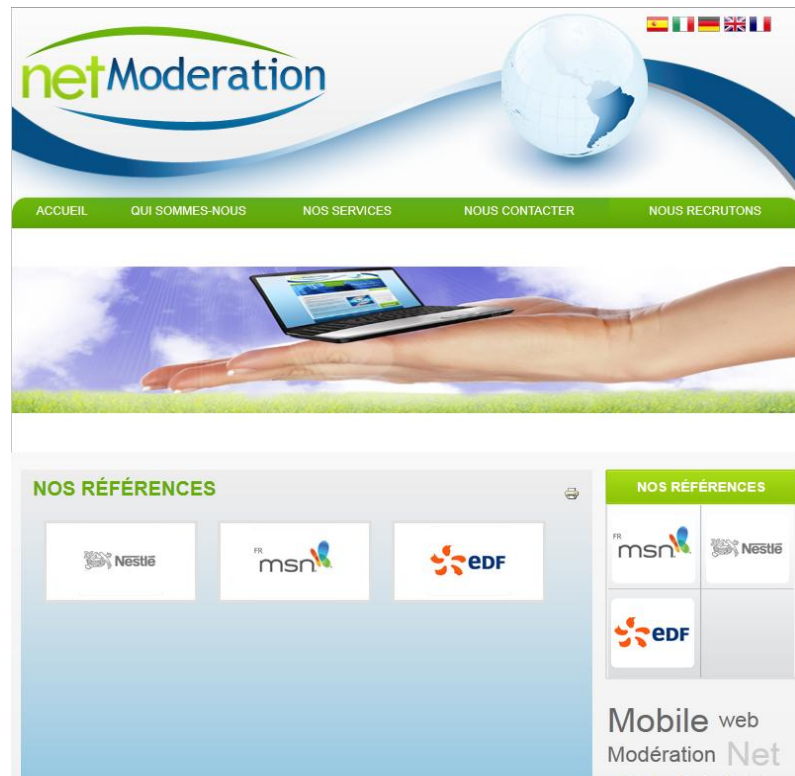
Entrée de la société qui gère notre modération ...

Sulake France fait partie de ceux qui utilisent NETMOD (www.netmoderation.com) pour masquer une modération étrangère, peu payée et certainement peu formée. Les SOS ne sont donc pas des robots, ils ont comme nous une pensée mais malheureusement sont forcés à se soumettre à ce travail pour survivre. Peut-on en vouloir à Sulake France ? Sur la stratégie non, elle s'adapte au marché actuel et fait tout pour réduire ses coûts. Sur l'information en revanche, Sulake France ne communique pas assez avec ses utilisateurs. Jusqu'à aujourd'hui, même si l'on avait quelques doutes, rien ne nous laissait officiellement croire que les modérateurs de Habbo.fr étaient tunisiens.

Allez, sourions un peu face à ces images que je ne vais même pas commenter



Les références de NETMOD jusqu'au 28/07/2011



... et celles du 28/07/2011 à 2h30 !

C'est peut-être grâce à Sulake que nous pouvons nous amuser sur Habbo, mais c'est grâce aux utilisateurs que vous continuez à vivre. Alors ayez du respect pour eux, et faites preuve d'un peu plus de transparence.

L'intégralité des documents cités ici ont été trouvés légalement dans un tribunal de commerce auprès d'un greffier. Aucun vol ou piratage n'a été effectué pour me procurer ses documents.